

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

**FONDS DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DE
PICARDIE**

1945-2015

Répertoire numérique détaillé

216 W

établi par

Elise BOURGEOIS, Conservateur en chef du patrimoine, directrice adjointe

Amiens, 2021

SOMMAIRE

Introduction page 3

Présentation du versement

Communicabilité

Sources complémentaires page 6

Bibliographie

Archives

Répertoire numérique détaillé page 9

INTRODUCTION

Présentation du versement

Les documents composant le versement 216 W ont été versés par l'Ordre des pharmaciens de Picardie au moment de sa fusion avec l'ordre des pharmaciens du Nord-pas-de-Calais en 2019 au profit de la création d'un ordre des pharmaciens des Hauts-de-France.

Comptant initialement 2,3 mètres linéaires, ces documents évoquent la partie de l'activité concernant la création, le transfert ou la fusion d'officines ainsi que la partie disciplinaire de l'ordre.

Les dossiers administratifs d'avis sur licence ont été échantillonnés pour ne conserver que des spécimens selon les critères suivants : dossiers d'officines des trois départements Aisne, Oise et Somme comprenant des officines du chef-lieu de département et de communes représentatives du territoire départemental. Les différents types de procédures (ouverture par voie normale, ouverture par voie dérogatoire, transfert, fusion) ont été sélectionnés. On a aussi sélectionné des dossiers de procédures collectives (redressement ou liquidation judiciaire). Après traitement, le fonds représente désormais 0,8 mètre linéaire.

Missions

L'idée de créer un ordre régulant l'exercice de la profession de pharmacien est née sous la III^e République. Elle résulte du constat d'insuffisance de la législation du 21 Germinal An IX (11 avril 1803) qui a régi l'exercice de la pharmacie tout au long du XIX^e siècle et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Progressivement, puis de manière accélérée au début des années 1920, l'évolution rapide des structures commerciales a révélé une série de dysfonctionnements dans le secteur des médicaments et autres produits destinés à la santé qui portaient de plus en plus préjudice au public.

Multiplication anarchique du nombre des officines, insuffisante vérification des capacités à exercer, usage de prête-noms, colportage de plantes médicinales sans titre, libertés excessives dans la réalisation des préparations médicamenteuses ou encore « guerre des rabais » sur le prix des spécialités se multipliaient sans que les autorités publiques parviennent véritablement à y faire face. Devant ces abus croissants, à visée purement commerciale, pratiqués par certains exploitants de pharmacies, l'Association générale des syndicats pharmaceutiques de France (AGSPF), créée à la fin du XIX^e siècle, après avoir tenté en vain d'introduire une réglementation professionnelle, réclama vigoureusement un ordre professionnel capable d'assurer une régulation déontologique.

Le projet de l'AGSPF s'inspirait à la fois de l'Ordre des avocats (qui régulaient l'exercice de ces derniers, sans interruption, depuis 1810) et d'une institution analogue qui fonctionnait depuis 1897 pour les pharmaciens des départements devenus « allemands » d'Alsace-Moselle. Une proposition de loi, déposée au cours de la législature 1928-1932 en ce sens, fut adoptée par la Chambre des députés et transmise au Sénat.

En 1939, les pharmaciens, consultés par référendum, confirmaient à une majorité de 80 % leur souhait de voir créer cet Ordre. La proposition était prête à être votée, lorsque le déclenchement de la guerre suspendit son adoption. Après le 10 juillet 1940, le régime de Vichy écarta la création de l'ordre attendu par la profession de pharmacien. Il opta pour une organisation bien différente conforme à sa doctrine corporatiste : des chambres départementales et des conseils régionaux de pharmaciens, coordonnés par un Conseil supérieur de la pharmacie, étaient chargés de défendre les intérêts matériels des pharmaciens, donc censés remplacer les syndicats qui avaient été interdits. Ils recevaient en outre la mission d'exercer des actions disciplinaires à l'égard des professionnels. Leurs membres n'étaient pas soumis à élections démocratiques, mais désignés par les autorités administratives.

À la Libération, une ordonnance du Gouvernement provisoire de la République française en date du 5 mai 1945 supprima l'organisation professionnelle dénuée de légitimité démocratique et détournée de la seule vocation qui aurait dû être la sienne : la défense de la santé publique et des patients, à travers les principes de compétence et de bon exercice. C'est cette même ordonnance du 5 mai 1945 qui créa l'Ordre national des pharmaciens renouant ainsi avec le projet présenté avant-guerre.

L'Ordre est chargé par la loi de remplir des missions de service public. Ces missions fixées par le code de la santé publique (article L.4231-1 du CSP) sont d'assurer le respect des devoirs professionnels, d'assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession, de veiller à la compétence des pharmaciens et de contribuer à promouvoir la santé publique et la qualité des soins.

L'Ordre des pharmaciens a compétence pour tous les pharmaciens exerçant une activité pharmaceutique ou de biologie médicale, qu'ils soient pharmacien d'officine ou hospitalier, biologiste, pharmacien industriel ou grossiste-répartiteur, à condition qu'ils soient effectivement inscrits à au moins l'une des sections de l'Ordre. Par ailleurs, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens est le défenseur de la légalité et de la moralité professionnelle (article L.4231-2 du code la santé publique).

Il est qualifié pour représenter, dans son domaine d'activité, la pharmacie auprès des autorités publiques et des organismes d'assistance. Il peut, devant toutes les juridictions, exercer tous les droits réservés à la partie civile relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession pharmaceutique.

Il assure une mission d'ordre disciplinaire. Le Conseil dispose de l'assistance d'un conseiller d'État, lequel assure également la présidence de la chambre de discipline nationale qui statue en appel des décisions des conseils régionaux et centraux. Il constitue la chambre d'appel de toute décision disciplinaire prise au niveau d'un Conseil central ou d'un Conseil régional pour les pharmaciens titulaires d'officine et coordonne l'ensemble des activités des différentes sections.

Il est garant des éléments de communication liés à la profession dont les logos (croix verte et caducée) et la couleur verte normalisée Pantone 354 U. Au titre de la promotion de la qualité des soins et de la sécurité des actes professionnels, il organise la mise en œuvre du Dossier pharmaceutique.

Intérêt historique

Ce versement permet de comprendre le fonctionnement du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens de Picardie à travers ses registres de délibérations. On pourra appréhender aussi le processus de création ou de modification d'officines, reflétant tant la politique de santé publique que les enjeux commerciaux.

Communicabilité

Il convient de rappeler qu'au terme du Code du Patrimoine, les archives publiques sont communicables de plein droit.

La liasse 216W15 comporte des copies de minute de jugement issu du tribunal de commerce. Selon le code du patrimoine, le délai de communicabilité des documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions est fixé à 75 ans (échus à compter de la date du document). La liasse 216W6 comporte, elle, des éléments médicaux dont l'incommunicabilité est fixée à 120 ans à partir de la date de naissance de la personne concernée (1937).

Conformément à l'article L213-3 du code du patrimoine, des dérogations peuvent être consenties aux délais de communicabilité fixés par l'article L213-2 du Code du patrimoine, par autorisation de l'administration des Archives et après accord du service versant. La demande de dérogation doit être présentée aux Archives départementales de la Somme.

**La communicabilité des liasses de ce versement est donc
immédiate, soit portée à 75 ans ou à 120 ans.**

Bibliographie et sources imprimées

F. Pancier. *Apothicaire et pharmaciens du département de la Somme, 1502-1940*. [s.l., s.d.]. [BR 2782]

Bulletin du syndicat des pharmaciens de la Somme, nov. 1903-oct. 1924. [185 PER 1]

La Société d'Histoire de la Pharmacie à Amiens et à Montdidier. In : *Revue d'histoire de la pharmacie*, 25^e année, n°99, 1937. pp. 126-134. [Pour consulter l'article.](#)

Julien Pierre. La profession pharmaceutique à Amiens au XIX^e siècle : Pierre Forget, *Pharmaciens et médicaments devant la loi et le règlement. Contribution à l'histoire de la pharmacie à Amiens au XIX^e siècle*. In: *Revue d'histoire de la pharmacie*, 79^e année, n°290, 1991. pp. 356-360. [Pour consulter l'article.](#)

Sources écrites aux Archives nationales

Ordre national des pharmaciens (1941-1998). Art 1-29 : Dossiers individuels de la section C (grossistes-répartiteurs et dépositaires) de l'Ordre National des Pharmaciens (ONP) (classement nominatif), 1941-1998.

Ordre national des pharmaciens (1950-1992). Art 1 : Élection et travaux du conseil central de la section E (départements d'Outre-mer) du conseil national de l'ordre des pharmaciens, 1950-1992 Art 2 : Élection et travaux du conseil central de la section F (territoires d'Outre-mer), 1954-1992 Art 3 : Exercice de la pharmacie dans les anciennes colonies françaises, 1953-1972 Art 4-10 : Dossiers individuels de pharmaciens ayant exercé dans les anciennes colonies, 1952-1962 Art 10 (suite) : Dossiers individuels de pharmaciens rapatriés, 1961-1971.

Sources écrites aux Archives de la Somme

Sous-série 5 M SANTÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE (1800-1947). [Pour consulter l'inventaire.](#)

[36W](#)

36 W 5 Honoraires des médecins, chirurgiens, pharmaciens et sages femmes : règlement, circulaires, rapport (1945). 1934-1948

36 W 32 Régularisation de la vente de vaccins : liste des pharmaciens, arrêtés préfectoraux, correspondance. 1952-1958

36 W 50 Pharmacies des hôpitaux et hospices du département. – Situation et nomination des pharmaciens rattachés aux établissements : extrait des registres de délibérations des commissions administratives, enquêtes, listes des nominations, correspondance). Instructions : décret ministériel, extraits du JO,1947-1958

36 W 52 Enregistrement des pharmaciens à la Préfecture : liste, procès verbaux.1935-1953

36 W 119 Hôpital d'Abbeville.- pharmacie : extrait des registres de délibérations de la commission administrative, arrêtés préfectoraux, correspondance (1941-1962).

36 W 131 Nouvel hôpital d'Amiens. – Gérance de la pharmacie de l'hôpital d'Amiens : extrait des registres de délibération de la commission administrative, arrêtés préfectoraux, correspondance. 1943-1948

36 W 135 Hospice de Corbie. – Gérance de la pharmacie : extrait des registres de délibération de la commission administrative, arrêtés préfectoraux, correspondance.1946-1955

36 W 138 Hôpital de Doullens . – Gérance de la pharmacie : extrait des registres de délibération de la commission administrative, arrêtés préfectoraux, correspondance. 1943-1959

36 W 141 Hôpital Philippe Pinel. - Gérance de la pharmacie : extrait des registres de délibération de la commission administrative, arrêtés préfectoraux, correspondance (1936-1954).

36 W 151 Hospice et orphelinat de Ham. – Gérance de la pharmacie de l'hôpital de Ham : extrait des registres de délibération de la commission administrative, arrêtés préfectoraux, correspondance (1944-1963)

36 W 157 Hospice et hôpital de Montdidier.- Gérance de la pharmacie : extrait des registres de délibération de la commission administrative, arrêtés préfectoraux, correspondance 1946-1948

36 W 162 Hôpital de Péronne.- Gérance de la pharmacie de l'hôpital : extrait des registres de délibération de la commission administrative, arrêtés préfectoraux, correspondance. 1944-1954

65 W

65 W 1, 6 Arrêtés préfectoraux de transfert. 1941-1957

65 W 6 1941-1950 (n° 1 à 15).

65 W 1 1951-1957 (n° 17 à 31).

65 W 2 Licences n° 1 à 100. 1941-1942

65 W 3-5 Déclarations d'exploitation. - Enregistrements : arrêtés. 1943-1962 65 W 3 1943-1950. 65 W 4 1951-1956 (n° 25 à 69). 65 W 5 1957-1962 (n° 70 à 80)

1218 W

1218 W 223-227 Corps médical : médecins, pharmaciens et aide médicale. 1979-1986

1364 W

1364 W 2 Personnel médical (médecins, pharmaciens, infirmières, vétérinaires), police sanitaire. 1948-1954

Répertoire numérique détaillé

| | | |
|---------|---|-----------|
| 216W1-2 | Conseil d'administration : registre des procès-verbaux. | 1945-1968 |
| | 216W1* 1945-1950¹ . | |
| | 216W2* 1964-1968. | |
| 216W3-4 | Chambre de discipline, sanction disciplinaire : registre des procès-verbaux d'audience. | 1966-2015 |
| | 216W3* 1966-1991. | |
| | 216W4* 1991-2015. | |
| 216W5 | Enregistrement des plaintes : cahier. | 1965-1981 |
| 216W6 | Suspension temporaire du droit d'exercer (art 5013 bis du code de la santé publique), dossier d'expertise : chronologie, rapport d'inspection, décision, correspondance. <i>Incommunicable 120 ans.</i> | 1985 |
| 216W7* | Section des assurances sociales, instruction des plaintes et sanctions : registre des procès-verbaux. | 2002-2014 |
| 216W8* | Chrono courrier arrivée : registre d'enregistrement. | 2007-2010 |
| 216W9 | <i>Les céphalées récurrentes de l'enfant et de l'adolescent. Impact du pharmacien dans le parcours de soin</i> , enquête : questionnaire, correspondance. | 2008 |
| 216W10 | Recensement des défibrillateurs dans les officines : enquête. | 2009 |
| 216W11 | « Premier salon de prévention et d'information sur les maladies cardiovasculaires, le diabète et l'obésité », 3-6 juin 2010, Château-Thierry, participation financière : demande de subvention, correspondance, | 2010 |

¹ Les années 1950 à 1964 sont lacunaires.

tract.

| | | |
|------------|--|-----------|
| 216W12 | Journées et « Cancer, on veut tout savoir », 22-23 avril 2010 à Saint-Quentin, information aux officines : affiche, carte, correspondance. | 2010 |
| 2016W13-15 | Dossiers administratifs des avis sur licences, création, transfert, regroupement : correspondance, projet, plans, avis, jugement, offre de reprise, notification, promesse de bail, bordereau d'envoi, bordereau de transmission, rapport, mandement, permis de construire, compte-rendu d'assemblée générale, documentation, pièce comptable, diplôme, liste des commerçants, arrêté, attestation, courrier de demande d'ouverture, demande de transfert, procès-verbal, fiche individuelle d'état civil, pièce d'identité, extrait de casier judiciaire. | 1983-2012 |
| 216W13 | Aisne Anisy-Le-Château, 4 place Rochechouart, reprise de l'officine de Hubert de Carpentier par Richard Meunier (1983-1999) ; Château-Thierry, demande de transfert de la SNC Cheret-Schaeffer « Pharmacie de la Tour » 7 rue du Général de Gaulle au centre commercial « Leclerc » rue de la Plaine par Marie-Christine Cheret et Catherine Schaeffer (2010) ; Laon, centre commercial « Continent », création par dérogation par Sylvie Miannay (1990-1992). | 1983-2010 |
| 216W14 | Oise Beauvais, Centre Commercial Saint-Quentin, avenue Nelson Mandela, demande de création, de transfert et de regroupement par Carole BECIROVSKI (1998-2006) ; Bethisy-Saint-Pierre, demande de création par voie normale et par voie dérogatoire, par Anne DELACOUR (1994-1995) ; Chambly, 11, rue du 11 novembre, demande de création par Isabelle VAN DE KERCKHOVE (2001-2007) ; Chapelle-en-Serval (La), demande de création par dérogation par M. LAMOURAUX (1998). | 1994-2007 |
| 2016W15 | Somme Airaines, 6 rue du 11 novembre, demande de création par Jean-Philippe Lepage (1999) ; Amiens, 66 rue Wulfran Warmé, création par dérogation par Jean-François Poulain (1989-1990) ; 2 place Gambetta, redressement judiciaire, Sabine Robin (2010-2012) ; Cartigny, 10 rue Grande, création par dérogation par Patricia Colson (1991-1992) ; | 1984-2012 |

Ercheu, rue du Four Banal, création par dérogation et par voie normale par Philippe Clowez (1988-1989) ; Friville-Escabartin, Galerie du centre commercial Intermarché, Marché des Mousquetaires ZAC du Vimeu, création par dérogation dans le cadre dérogatoire de l'art L 571 du code de la santé publique par Albert de Ruielle (2002-2003) ; Glisy, centre commercial du rond-point puis Géant, demande de création par voie normale et dérogatoire par Patrice Lussiez (1993-1997) ; Loeuilly, 25 rue d'Amiens, création par voie dérogatoire par Béatrice Crozet (1984-1997) ; Montdidier, 35 rue du Docteur Marcel, création par dérogation par Gilles Demuynck (1988-1993).

Incommunicable 75 ans (minute de jugement au Tribunal de commerce)